

COMMUNE DE JOURGNAC
87800

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023/08**

Séance du 22 mars 2023

Nombre de membres :
En exercice :..... 15
Présents :..... 14
Votants :..... 14

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Journac, dûment convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Résultat du vote :
Pour :..... 14
Contre : 00
Abstention :..... 00

Présents : M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, Mme Marie-Laure LAVERGNE, Mme Sabine LOTTE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOU MILLOUX, M. Laurent BLANCHER, Mme Magalie FAUCHER.

Absents excusés : M. Alain MAURIN, (a donné pouvoir à M. Michel RENAULT), Mme Cindy BERNARD (a donné pouvoir à M. Pascal GAYOU), M. DESBORDES Robert (a donné pouvoir à Mme Magalie FAUCHER).

Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL a été élue secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNE – EXERCICE 2022.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Pascal GAYOU, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Francis THOMASSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après avoir approuvé le compte de gestion du Comptable public,

1°) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | DEPENSES | RECETTES |
|--|-----------------------|-----------------------|
| REALISATIONS Fonctionnement | 592 534,80 € | 723 285,03 € |
| REALISATIONS Investissement | 106 644,55 € | 136 286,41 € |
| | + | + |
| REPORT N-1 Fonctionnement (002) | | 228 471,42 € |
| REPORT N-1 Investissement (001) | 39 924,00 € | |
| | = | = |
| TOTAL (Réalizations + Report) | 739 103,35 € | 1 088 042,86 € |
| RAR Investissement | 414 338,00 € | 350 952,00 € |
| RESULTAT CUMULE - Fonctionnement | 592 534,80 € | 951 756,45 € |
| RESULTAT CUMULE - Investissement | 560 906,55 € | 487 238,41 € |
| TOTAL CUMULE | 1 153 441,35 € | 1 438 994,86 € |

.../...

./...

Délibération N°2023/08

2°) Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Hors de la présence de M. Francis THOMASSON, Maire, qui s'est retiré au moment du vote

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à Jourgnac, le 22 mars 2023
Au registre sont les signatures.

Le Président de séance,
Pascal GAYOU,

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 30/03/2023
Publication le : 30/03/2023

